

27MASDANZA

XXVIIème FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES

RÈGLEMENT DU CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

RÈGLEMENTS

Le département de la culture de la mairie de Las Palmas de Grande Canarie annonce le **XXVIIème Concours Chorégraphique**, dans le cadre du **27MASDANZA FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES**, qui se déroulera à Las Palmas de Grande Canarie, Îles Canaries, Espagne du 1^{er} au 29 octobre 2022.

Les concours de la **27MASDANZA** auront lieu aux dates suivantes :

Concours de solos et chorégraphies I Partie :	Mercredi 12 octobre 2022
Concours de solos et chorégraphies II Partie :	Jeudi 13 octobre 2022
Concours de solos et chorégraphies III Partie :	Vendredi 14 octobre 2022
Remise des prix et gala des lauréats :	Samedi 15 octobre 2022

Jours d'arrivée, séjour et départ à l'occasion du festival :

Une fois la sélection effectuée et que les groupes aient confirmé leur participation au Festival, chacun sera informé individuellement de son jour d'arrivée. Le départ de toutes les compagnies aura lieu le dimanche 16 octobre.

1. PRIX

CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE

Premier Prix	6.000 €
Deuxième Prix	5.000 €
Troisième Prix	4.000 €
Prix du public	2.000 €

PRIX ACORÁN	2.500 €*
PRIX DU MEILLEUR INTERPRÈTE	1.500 €*

* Ces prix sont uniques et applicables à la fois au concours de chorégraphie et au concours de solos.

NOTE IMPORTANTE: Conformément à la législation espagnole, les prix ne peuvent être versés qu'à des particuliers et non à des associations ou institutions de quelque nature que ce soit.

Résidences artistiques

Résidence artistique au Centre chorégraphique de La Gomera.

Résidence SIT, Las Palmas de Grande Canarie.

The Running Up The Hill Experiment Artistic Residency – Festival Danza Urbana.(Bologne, Italie).

Circuit inter îles

Une sélection parmi les groupes participant à la **27MASDANZA** sera retenue pour participer à une tournée à travers les Îles Canaries, dans le cadre des Extensions de **MASDANZA**.

La tournée inter îles des Îles Canaries se déroulera du **16 au 23 octobre 2022**.

L'Organisation couvrira les frais d'hébergement, pension, transferts, billets d'avion inter-îles et des cachets des œuvres choisies pour participer aux Extensions de **MASDANZA** (Tournée inter îles).

2. PRIX SPÉCIAUX

L'Organisation organise conjointement avec des programmeurs, des festivals ainsi que des institutions nationales et internationales, la participation des participants à leurs programmes. Dans tous les cas, le programmeur pourra sélectionner le ou les œuvres qui correspondent le mieux à ses intérêts.

MASDANZA possède des accords de collaboration avec les festivals et institutions nationaux et internationaux suivants :

Yokohama Dance Collection (Yokohama, Japon)
M1 CONTACT (Singapour)
New Dance for Asia [NDA] (Seoul, Corée du Sud)
DCDC [Dancer's Career Development Center] (Île de Jeju, Corée du Sud)
Stray Birds Dance Platform (Taïpei, Taïwan)
Hong Kong Dance Exchange (Hong Kong)
Macao CDE Springboard (Macao)
Machol Shalem (Jérusalem, Israël)
Festival Danza Urbana (Bologne, Italie)
BODY.RADICAL International Performing Arts Biennial (Budapest, Hongrie)
Derida Dance Center (Sofia, Bulgarie)
Internationaler Wettbewerb für Choreographie (Hanovre, Allemagne)
Interplay Contemporary Dance Festival (Turin, Italie)
Dancehaus Più (Milan, Italie)
Real Conservatorio Profesional de Danza Mariemma (Madrid, Espagne)
Centro Coreográfico de La Gomera (Espagne)
Red de Festivales ACIELOABIERTO (Espagne).

3. RÉGLEMENT DE PARTICIPATION

La participation est ouverte aux chorégraphes de toute nationalité. Seuls peuvent participer les œuvres originales ou créées et présentées depuis le **1^{er} janvier 2020**.

MASDANZA inclura les duos dans le concours de chorégraphie, ce qui implique que les œuvres chorégraphiques doivent être composées d'un minimum de **DEUX (2)** danseurs et d'un maximum de **SIX (6)**.

La durée de l'acte NE devra PAS être inférieure à DIX minutes NI supérieure à QUINZE minutes.

Les chorégraphies qui ne respecteront pas ces temps pourront être disqualifiées.

La sélection pour le concours de chorégraphie, qui sera effectuée par un comité spécial, se déroulera comme suit :

Les candidats intéressés doivent soumettre une demande accompagnée de l'enregistrement de l'œuvre complète (non coupée et en plan général fixe), avec tous ses interprètes, **via le lien Internet fourni à la fin du présent règlement de participation.**

Cet enregistrement devra inclure l'œuvre finale et tous ses éléments scéniques.

Tout enregistrement qui ne présente pas de bonnes qualités de visionnage peut être refusé.

Une fois la sélection effectuée, aucune modification de la structure de base de la chorégraphie ou des décors utilisés ne sera autorisée.

Bourses de voyages

L'Organisation couvrira les frais d'hébergement de tous les participants et les aidera avec une bourse de voyage afin de couvrir les coûts des billets d'avion, de bateau ou de train pour chaque groupe sélectionné selon les montants maximums, mentionnés ci-dessous, après déduction des frais correspondants en fonction du lieu d'origine de ces derniers :

Îles Canaries (à l'exception de Grande Canarie) :	300 Euros
Europe (y compris Espagne péninsulaire, Îles Baléares, Ceuta et Melilla) :	900 Euros
Reste du monde :	1.500 Euros

Afin de recevoir la bourse de voyage, chaque compagnie devra émettre une facture pour le montant correspondant après déduction des retenues applicables. Ils doivent également présenter une preuve d'achat des billets d'avion, de bateau ou de train.

La retenue de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les citoyens espagnols applicable en 2022 est en général de 15% pour les activités professionnelles. Pour les participants résidant dans l'UE, en Islande et en Norvège, il est de 19 % et pour le reste des contribuables, il est de 24 %.

Conditions :

Si le ou les participants parviennent à se faire financer leurs billets d'avion, de bateau ou de train par des institutions de leur région ou pays d'origine, la bourse de voyage sera annulée et ne sera pas versée.

Si cela n'est pas le cas, le coût des billets sera payé sur présentation de la facture correspondante ou d'une preuve de paiement. Le montant maximal du remboursement sera celui établi par la bourse de voyage. Les déductions correspondantes seront appliquées.

La bourse de voyage est un montant fixé pour chaque soliste ou groupe afin de contribuer à l'achat des billets pour leur trajet au festival. Il s'agit d'un montant par soliste ou groupe, et non par participant.

Toute situation particulière à cet égard sera résolue en dernier recours par MASDANZA.

Le délai de réception de toute la documentation est du
1er MARS AU 17 JUIN 2022.

L'Organisation communiquera le résultat de la sélection **à partir** du
30 JUIN 2022.

Les lauréats du **CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE** ne pourront pas se présenter dans la même catégorie l'année suivante. Ils pourront le faire dans le cadre du **concours solo**.

4. **JURY**

Le jury sera composé de professionnels et d'experts nationaux et internationaux des arts du spectacle et se réserve le droit de déclarer nul et non avenu les prix (à l'exception du prix du public).

Dans le cas où le jury considérerait l'attribution d'un prix ex aequo, le montant du prix sera partagé entre les œuvres concernées.

Le jury et le comité de sélection auront les critères d'évaluation suivants pour la sélection des chorégraphies participantes : **Originalité, capacité de création, innovation et de risque dans la proposition, réalisation des idées chorégraphiques, maîtrise du langage chorégraphique et de la danse, usage de l'espace scénique et de ses éléments, utilisation de la musique.**

5. **CONDITIONS GÉNÉRALES**

Tous les groupes sélectionnés pour participer à **27MASDANZA** devront confirmer leur présence au festival **dans les cinq jours** suivant la réception de cette communication, et pourront être disqualifiés s'ils dépassent ce délai.

27MASDANZA mettra à disposition un technicien pour reproduire les effets dans les représentations selon ce qui a été fait dans les essais techniques.

En raison de contraintes techniques, d'espace et de temps, les effets de lumière et la scénographie doivent être réduits au minimum. Les éléments scéniques doivent pouvoir être mis en place immédiatement, en évitant les éléments de grandes dimensions ou d'installation difficile. De même, ce matériel doit être fourni et transporté par les participants eux-mêmes.

En raison des limites spécifiques du théâtre, aucun élément ne peut être suspendu aux tringles ou à la toile de fond.

Les représentations dans lesquelles sont renversés de l'eau ou d'autres liquides ou dans lesquelles sont utilisés des éléments dont la propreté nuit au rythme du programme ne seront pas autorisées.

Les Organisateurs ne seront pas tenus responsables de tout dommage physique ou matériel subi ou causé par les participants pendant le Festival, y compris la perte ou le vol d'objets et de biens.

La chorégraphie gagnante sera toujours annoncée dans les programmes, la presse, les affiches, etc. **comme le prix du concours de chorégraphie de 27MASDANZA, XXVIIème Festival International de Danse Contemporaine des Îles Canaries.**

Le/la participant(e) exonère expressément **MASDANZA, Festival Internacional de Danse Contemporaine des Îles Canaries**, de toute obligation envers toute société de gestion des droits, les participants assumant toutes les obligations que leur activité peut générer devant lesdites sociétés.

Les auteurs des chorégraphies participantes céderont à l'Organisation les droits d'image, d'enregistrement et de diffusion audiovisuelle de celles-ci, dont les buts seront exclusivement informatifs et culturels.

Tous les prix seront soumis aux retenues à la source prévues par la législation en vigueur.

Pour toute question qui ne figure pas dans les présentes conditions, la direction de **MASDANZA** sera la responsable chargée de la résoudre en ultime instance.

La participation à **27MASDANZA, FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES** implique la pleine acceptation du présent règlement.

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Les présentations des candidatures à la XXVIème édition de **MASDANZA** doivent être soumises par le biais du formulaire de candidature électronique disponible sur le lien ci-dessous, et doivent répondre aux conditions suivantes :

Toutes les cases du formulaire doivent être dûment complétées.

Le lien vidéo doit être disponible au moins jusqu'au **15 septembre 2022**, sur les plateformes **YouTube** ou **Vimeo** et être accessible, ou à défaut, indiquer le mot de passe d'accès.

Un bref synopsis de la représentation doit être inclus. En raison de la projection internationale du Festival, nous vous demandons d'envoyer le synopsis traduit en anglais, afin d'assurer sa bonne interprétation.

Dans le cas où l'œuvre serait sélectionnée, des documents supplémentaires seront requis (c'est-à-dire CV du / des créateurs / trices, photos, etc.)

ENVOI DES CANDIDATURES POUR PARTICIPER AU CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE 27MASDANZA :

VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN, REMPLIR LE FORMULAIRE ET L'ENVOYER :

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES GROUPES.\(pdf.\)](#)

INFORMATION TECHNIQUE :

DISPONIBLE POUR LES OEUVRES SÉLECTIONNÉES À PARTIR DU 1er JUILLET 2022

Le lien suivant contient des informations **IMPORTANTES** pour les participants sélectionnés pour prendre part au concours de chorégraphie.

VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN, TÉLÉCHARGER LES INFORMATIONS ET LES IMPRIMER :

[CONDITIONS TECHNIQUES POUR LES GROUPES \(.pdf\)](#)

27MASDANZA - CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE
Rue San Diego de Alcalá, 14 - 15
35001 Las Palmas de Grande Canarie (Îles Canaries) ESPAGNE
Tél. : (0034) 928 369 004
E-Mail : info@masdanza.com
Web : www.masdanza.com